



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 Octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 septembre 2017 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Tremblay les Villages.

**Étaient présents** : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS (jusqu'à 20h20), Arnaud LEHERICHER, Nathalie GANDON, Jean-Claude MORIN, Agnès MAILLE, Marie-France CABARET.

### **Était absent en ayant donné pouvoir** :

- Françoise LEREAU a donné pouvoir à Marie-France CABARET
- Annabel DOS REIS a donné pouvoir à Arnaud LEHERICHER à partir de 20h20

**Absents excusés** : Ariel ALLARD, Marc RAVANEL, Karine LECLUYSE, Virginie BOUCHARD, Grégory MAIN, Catherine BAZIN, Frédéric SEVIN.

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 1

Nombre de votants : 9

Pas de quorum nécessaire suite au procès-verbal dressé suite à la réunion du conseil municipal en date du 28 septembre et pour laquelle le quorum n'a pas été réuni. Le conseil municipal a donc été reconvoqué selon les modalités prévues à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Secrétaire de séance** : Arnaud LEHERICHER

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30, et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 6 juillet 2017 et sur celui du 28 septembre 2017

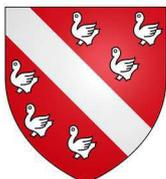
Le procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2017 et celui du 28 septembre 2017 sont adoptés à l'**unanimité**.

## **Ordre du jour**

### **Conseil Municipal du 3 Octobre 2017**

#### **Travaux** :

- Attribution du marché portant sur la réalisation d'un socle pour la Pieta de Chêne-Chenu
- Bilan sur l'avancement des travaux d'entretien et d'investissement en cours
- Bilan de la commission des travaux et exposé des propositions de travaux pour 2018
- Utilisation de l'enveloppe « Dépenses imprévues » pour la construction d'une nouvelle aire de jeux à Tremblay-les-Villages.
- Entretien et curage de la mare de Neuville



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

## **Finances :**

- Bilan sur la situation budgétaire de la commune et du service de l'eau au 1<sup>er</sup> septembre 2017
- Délibération complémentaire sur la tarification des photocopies
- Décision modificative portant sur l'inscription budgétaire des subventions notifiées
- Décision modificative portant sur l'ouverture de crédit pour le remboursement d'une créance de TLE indue
- Inscription de créances du service d'eau en non-valeur
- Tarif de location du cabinet médical situé 14 rue du Dr Taugourdeau

## **Juridique :**

- Délibération sur la sortie de l'Agglo du Pays de Dreux de la commune de Mouette
- Délibération sur l'adhésion au groupement pour le contrôle des débits et pressions des poteaux incendie (*convention jointe à la présente convocation*)
- Bilan de la réunion sur le transfert de compétence des zones d'activité à l'Agglo du Pays de Dreux

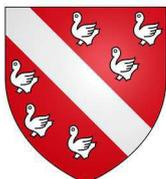
## **Ressources humaines :**

- Information sur la situation du secrétariat général
- Information sur la situation des contrat emplois aidés de la commune
- Information sur le recrutement d'un agent administratif en CDD
- Information sur l'organisation des services techniques et administratifs
- Délibération sur le renouvellement d'un contrat emploi aidé pour un agent technique
- Délibération sur le recrutement en CDD d'un agent technique pour 10 heures hebdomadaires
- Délibération pour le recrutement d'un agent en remplacement du secrétaire général en congé maladie

## **Sport, Culture et Loisirs :**

- Bilan de la semaine sportive organisée par le conseil départemental au mois de juillet
- Information sur la mise en place d'activités pour les seniors en lien avec Profession Sport
- Bilan des journées du patrimoine
- Bilan du 14 juillet dans les communes
- Présentation du projet « Art en Scène » en lien avec le centre de loisir
- Présentation du projet de pièce de théâtre sur le thème du centenaire de la Grande Guerre en lien avec l'école
- Information sur l'organisation du marché de Noël 2017

**Comptes rendus** suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Maires-



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Délégués et Adjointes au Maire selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

## **Compte-rendu du Maire :**

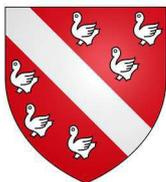
- Evolutions de l'offre de santé à Tremblay et organisation des professionnels dans les locaux communaux

## **Compte-rendu du 1<sup>er</sup> Adjoint :**

- Attribution du marché portant sur la pose de trottoirs dans la rue Saint-Brice et la rue de Rebercourt
- Attribution du marché portant sur la pose de trottoirs dans la rue de Champigny
- Attribution du marché portant sur l'assistance à maîtrise d'œuvre pour le raccordement de Bernier
- Attribution du marché portant sur le changement du stabilisateur de pression de Saint-Chéron

## **Divers**

- Aide aux sinistrés des ouragans Irma et Maria
- Information sur la mise en place d'un second car de ramassage scolaire pour les lycéen le mercredi midi à la demande de la mairie
- Information sur la mise en place d'une convention pour la stérilisation des chats



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

## TRAVAUX

### **Bilan de la présentation de l'avant-projet d'aménagement cœur de village, faite le 28 septembre 2017**

Avant la présentation du projet en lui-même par le cabinet Forteau-Faisant, Madame le Maire souhaite rappeler qu'initialement, deux propositions ont été faites par le cabinet. Ces propositions ont ensuite été soumises aux commerçants de la place. Ces derniers ont émis un avis favorable sur les aménagements et ont amené leur contribution sur certains points du projet pour l'améliorer. Les riverains les plus concernés de la place ont également été consultés afin de procéder aux échanges de parcelles nécessaires. Et enfin, la commission des travaux a pu présenter son avis sur le projet et y apporter des suggestions. Il restera alors à consulter les riverains de la place qui ne l'ont pas encore été.

Madame le Maire souhaite également apporter un éclairage sur les grandes dates à retenir. En effet, le projet devra avancer suffisamment rapidement pour que les demandes de subventions auxquels la commune peut prétendre soient présentées avant le 31 janvier 2018. Il faudra donc que le projet soit validé avant afin d'avoir une idée définitive du coût de l'opération.

Enfin Madame le Maire tient à rappeler les grands enjeux qui portent ce projet d'envergure. Le premier enjeu est celui de la sécurité, en effet, il est trop souvent constaté des vitesses excessives dans la rue et une circulation mal organisée sur le parking. Ces éléments sont propres à créer un risque pour les piétons et ce sont bien les piétons qui sont au cœur du projet avec la réalisation de voies de circulation dédiées qui soient sécurisées pour accéder à tous les commerces. Le deuxième enjeu est celui de l'éclairage public. Ce dernier est jusqu'à présent inexistant et son installation permettra de sécuriser les commerçants et de donner un attrait supplémentaire à la place. Le troisième enjeu de la place de Tremblay est celui du stationnement. Le projet se veut un aménagement d'agrément et de sécurité mais il ne doit pas priver les commerçants des stationnements nécessaires à l'attrait et au bon fonctionnement de leur activité. Enfin, le dernier enjeu est celui de l'embellissement qui va se caractériser par une mise en valeur des végétaux dans la continuité de ce qui existe dans le fond de la place.

S'agissant de la place de Chêne-Chenu, Madame le Maire rappelle que l'objectif premier de l'aménagement est de canaliser les eaux de pluie afin de favoriser leur écoulement, c'est ce qui va, au-delà de l'aspect esthétique, justifier l'utilisation de bordures.

Ensuite, cet aménagement sera complété par des équipements renforçant l'attrait et la convivialité du lieu, notamment pour les familles, avec entre autres l'installation d'une aire de jeux.

Suite à ce rappel de Mme le Maire, Madame Catherine Lemonnier, paysagiste en charge du projet présente aux membres du conseil municipal l'aboutissement des premiers mois de réflexion. L'ensemble de la présentation faite par le cabinet d'architecte se trouve en annexe 1.

Au vu du projet proposé Monsieur Grégory MAIN interroge le cabinet d'architecte sur la façon dont a été traité le problème des livreurs intervenant auprès des commerçants de la place.



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire explique que ce n'est pas un réel problème dans le sens où seule la pharmacie se fait livrer des produits et les pharmaciennes qui ont été consultées n'ont pas considéré que la livraison était incompatible avec le projet.

Madame Catherine BAZIN ajoute par ailleurs que ce sont toujours des petits camions qui livrent la pharmacie, leur volume n'est donc pas de nature à poser des problèmes pour s'intégrer dans le stationnement prévu.

En outre, Mme Catherine LEMONNIER ajoute que le centre de Tremblay reste un espace rural à faible enjeu, il n'a pas vocation à accueillir de nombreux et volumineux camions de livraison.

Mme Catherine LEMONNIER insiste également sur le fait que cacher les véhicules était au cœur du cahier des charges qui leur a été soumis. Cet objectif sera rempli notamment grâce à l'utilisation de haies similaires à celles qui sont déjà implantées sur la place.

Monsieur Frédéric SEVIN s'interroge pour sa part sur la façon dont était prévu l'accès à la ferme situé au fond de la place.

Madame le Maire explique que cet accès sera garanti car toutes les places de parking ont été supprimées de l'allée menant à la ferme.

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint regrette pour sa part que des places de parking soient implantées au milieu des arbres.

Madame Catherine BAZIN souhaite faire part aux membres du conseil municipal d'un texte dont la lecture lui a été confiée par Mme Virginie BOUCHARD, cette dernière ne pouvant assister à la réunion :

*« Je m'excuse de mon absence ce soir pour discuter en groupe de ce projet, mais j'ai demandé à Catherine de vous lire ces quelques lignes de ma part, et je l'en remercie.*

*En tout premier, je m'interroge sur la nécessité de dépenser des deniers publics sur un nouvel aménagement de la place du village, puisque déjà il y a quelques années des frais importants avaient été engagés et notamment avec le déménagement malheureux du monument aux morts. Et je regrette profondément que ce projet ait été classé prioritaire sur le projet de sécurisation des trottoirs avec l'installation de haies basses, projet qui lui aurait bénéficié l'ensemble du village et non pas un seul point focal. J'espère que nos décisions d'aménagement ne sont pas guidés par je ne sais quel obtention de subvention, subventions qui ne sont jamais plus que nos deniers publics.*

*Dans la globalité du projet qui m'avait été présenté au mois d'Aout, je m'oppose à la proposition qui est faite de transformer les pelouses - qui sont les poumons verts de notre village - en y introduisant des voitures. Je pense illusoire de considérer que le petit espace devant la pharmacie et en bordure de la route fort passante puisse devenir un lieu de rencontre pour les personnes du village. Il suffit de venir se promener, à pied, un dimanche ensoleillé pour voir que les familles profitent des espaces verts actuels. Les pierres installées par Monsieur Taugourdeau avaient le double but d'empêcher le parking des voitures sur les pelouses communales, et de permettre aux personnes de s'y assoir. C'est aussi à la demande amicale de Monsieur Taugourdeau que ma famille n'a jamais reconstruit sur les pelouses*



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

*avoisinentes afin de maintenir ce poumon vert agréable à tous. Et aussi pour le bien-être de tous que nos pelouses privées ont été maintenues ouvertes pour les occasions liées à la vie de l'église.*

*J'ajouterais que le problème de parking sur la place serait facilement réglé si les personnes disposant d'espaces de parking les utilisaient !*

*Pour ce qui me concerne, la seule absolue nécessité d'aménagement de la place est d'éloigner les voitures des quelques habitations qui sont situées au nord de la place, le long de la route en direction de l'église. Ces personnes souffrent du passage des voitures au ras de leurs maisons. Augmenter le passage des voitures sur cette route étroite en plaçant des parkings dans cet axe démontre d'une mauvaise compréhension de la vie sur la place de l'église. »*

Pour répondre à l'utilisation d'un certain nombre de place par les commerçants, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique qu'une fois les travaux réalisés, notamment en matière d'éclairage public, les commerçants devront faire l'effort de garer leurs véhicules plus loin, rue des vieilles écoles par exemple.

Madame Catherine BAZIN souhaite également évoquer le fait que les places de stationnement ne concernent pas que les commerçants et leurs clients, en effet, un certain nombre de riverains ne disposent pas de stationnement chez eux.

Madame Catherine BAZIN attire également l'attention des élus sur le fait que la création d'un espace de convivialité au bord de la RD 26 serait de nature à empêcher toute convivialité.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint souhaite répondre au problème soulevé en expliquant que convivialité ne signifie pas nécessairement un temps long. Il peut s'agir de moment beaucoup plus court. Ceux-ci sont simplement favorisés par le fait que l'équipement soit adapté à la rencontre des passants. En effet, à l'heure actuelle, ces derniers se trouvent au milieu des véhicules stationnés et de la circulation, ce qui présente un risque doublé d'un inconfort certain.

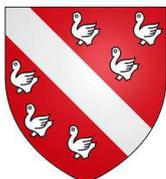
Madame Catherine LEMONNIER souhaite aussi alerter les élus sur le fait que si les véhicules sortent de la place, il ne sera plus possible de les cacher.

Madame Catherine BAZIN fait toutefois valoir que, de manière plus générale, un certain nombre de projets pourraient être priorités par rapport à l'aménagement de la place.

Madame le Maire insiste sur le fait que ce projet a toute son importance dans le sens où il a vocation à intégrer les véhicules de manière plus esthétique, de favoriser la circulation et également de garantir une meilleure sécurité pour tous, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Madame Catherine LEMONNIER explique pour sa part que lors de la phase technique, un plateau sera créé pour marquer l'espace de place. Ce plateau sera complété avec des aménagements destinés à alerter l'automobiliste sur le changement de vocation des lieux.

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint suggère de décentrer les places de parking qui ont été installées sous les arbres afin de ne pas empiéter sur les pelouses du mail central. Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

propose donc de les repositionner dans la rue du D<sup>r</sup> Taugourdeau, où les trottoirs sont larges et le permettent.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique que cela est difficile dans la mesure où toutes les parcelles de la place ne sont pas la propriété de la commune. Ce projet aboutira donc nécessairement sous la forme d'un compromis entre les prétentions de tous les acteurs concernés.

Monsieur Grégory MAIN s'interroge pour sa part sur le fait de savoir où commenceront les plateaux surélevés marquant l'entrée du cœur de village.

Monsieur Sébastien FAISANT répond que cette question reste à trancher dans la mesure où le virage bordant la place compte plusieurs sorties de propriété. Le début du plateau devra donc tenir compte de ces éléments.

Le problème est également soulevé de la place réservée aux commerçants ambulants.

Sur cette question, Madame Catherine LEMONNIER répond que la question n'a pas non plus été tranchée. Toutefois, au regard de l'installation de bornes électriques, il a été convenu que celles-ci seraient renforcées par rapport à l'existant.

Sur ce point particulier, Monsieur Sébastien FAISANT explique que les opérateurs de réseau concernés par les travaux de la place ont déjà été consultés et le seront de nouveau lors de la phase technique du projet.

S'agissant ensuite du projet d'aménagement de la place de Chêne-Chenu, Monsieur Frédéric SEVIN s'interroge sur la façon dont sont conçues les noues.

Monsieur Sébastien FAISANT explique qu'il s'agit de recréer des profils en pentes douces qui attirent l'eau et qui la filtre de façon qu'elle ne stagne pas.

## **DCM 2017.10.03.01 : Attribution du marché portant sur la réalisation d'un socle pour la Pieta de Chêne-Chenu**

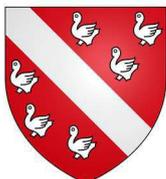
Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle que suite à la restauration de la pieta de l'église de Chêne-Chenu, il convenait de lui réaliser un socle afin de la sécuriser.

Plusieurs devis ont été demandés auprès d'artisans ébénistes. Toutefois, la commune a souhaité demander l'attribution d'une subvention auprès de la DRAC pour la réalisation de ce socle. Or pour prétendre au versement de cette subvention, la commune doit se conformer aux préconisations de la DRAC dans le choix du devis à retenir.

Les devis réalisés pour ces travaux affichaient les prix suivants :

Ebénisterie Gauthier et Bouhours	Ebénisterie J. Cogneau
2 344 € HT	2 120 € HT
2 812.8 € TTC	2 544 € TTC

S'agissant de la DRAC, elle a retenu le devis proposé par l'ébénisterie Gauthier et Bouhours.



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Aussi, suite à l'avis qui a été émis par la DRAC, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose au conseil municipal de retenir l'offre de la société Gauthier et Bouhours. En effet, même s'il ne s'agit pas de l'offre financièrement la plus avantageuse, l'écart sera compensé par la subvention de 30% qui a été promise par la DRAC. En effet, l'écart de prix entre les deux devis est de 224 € HT, alors même que la demande de subvention s'élève à 703 € conformément à la délibération prise le 16 mai 2017.

La commission des travaux lors de sa réunion du 14 septembre 2017 a accepté de recourir à l'artisan qui proposait le devis le plus élevé dans la mesure où il bénéficie de l'agrément de la DRAC qui conditionne l'attribution d'une subvention.

Madame le Maire, indique, suite aux réponses obtenues par Mme Virginie BOUCHARD, que cela tient notamment à la qualité du travail proposé par cet artisan et à son efficacité dans la réponse aux demandes de devis, contrairement au second candidat qui a été beaucoup plus long.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose donc au conseil municipal d'attribuer le marché portant sur la réalisation d'un socle pour la Pieta de Chêne-Chenu à l'entreprise Gauthier et Bouhours pour un montant total de 2 344 € HT.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,  
**D'attribuer** le marché pour la réalisation d'un socle à la Pieta de Chêne-Chenu à l'entreprise Gauthier et Bouhours pour un montant total de 2 344 € HT.

## **Bilan de l'avancement des travaux en cours**

Suite à la réunion de la commission des travaux le 14 septembre 2017, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint souhaite informer les membres du conseil municipal sur les principales avancées du programme de travaux pour 2017.

Tout d'abord, divers petits travaux ont été réalisés récemment :

- La réparation du toit de l'église d'Ecublé
- La réparation du toit de la salle des fêtes de Chêne-Chenu
- La réparation du toit du plateau omnisport
- Le changement d'une paire de volets sur la mairie
- La rénovation de l'ancienne salle de musique pour la transformer en cabinet médical



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Pose des panneaux « *participation citoyenne* »
- Lasure sur la porte de l'église de Tremblay

Certains travaux sont prévus pour débiter prochainement :

- Sablage des candélabres pour la première tranche
- Pose des bordures rue Saint-Brice à Achères
- Pose des bordures rue de Rebercourt à Saint-Chéron
- Pose des bordures rue de Champigny à Moreaulieu
- Changement du stabilisateur de pression de Saint-Chéron

Enfin d'autres gros chantiers doivent encore être mis en route tels que :

- Renforcement de la canalisation rue du Paradis (prévu mi-novembre)
- Changement de 30 compteurs

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint ajoute que l'Agglo du Pays de Dreux a également entamé des travaux dans la rue de Baillette et dans la rue de la Chardonnière en vue de remettre en état le réseau d'assainissement sur certains tronçons.

Il également signalé des problèmes dans le réglage des horloges de l'éclairage public.

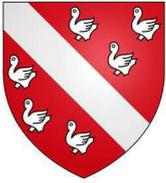
Une interrogation portée par un habitant de la commune a également été rapportée. Cet habitant souhaite savoir si la barrière qui a été arrachée à Theuvy-Achères et qui fait ralentir les voitures sera remplacée. Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique que cela est en cours.

## **Bilan de la commission des travaux et recensement des besoins**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique que suite à la réunion de la commission des travaux qui a eu lieu le 14 septembre 2017, une première liste de travaux a été présentée aux membres de la commission. Cette liste comprend à la fois les gros investissements de la commune mais aussi les petites opérations d'entretien.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique qu'il a été demandé aux maires-délégués et membres de la commission de prendre connaissance de cette liste afin d'y ajouter les éléments qui sembleraient nécessaires afin que les arbitrages puissent être faits lors des prochaines réunions de la commission et du conseil.

En parallèle, Madame le Maire souhaite rappeler que l'aménagement des places et les travaux déjà programmés vont prendre une large part dans l'enveloppe d'investissement. Ce sont ces éléments qui seront priorisés lors des arbitrages du budget 2018 laissant peu de crédits disponibles aux autres projets.



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

 **02.37.65.28.18**

 **02.37.65.30.66**



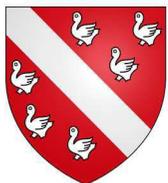
# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

<b>PROJET</b>	<b>Observations</b>	<b>Date</b>	<b>Coût ttc</b>
<b>Peinture extérieure du Club-House</b>			
<b>Clôture du Club-House</b>			3 168€
<b>Peinture intérieure SDF de Tremblay</b>			
<b>Rénovation façade SDF (enduit + ravalement)</b>	Urgence du fait des infiltrations constatées, travaux plus importants que prévu.	2017/2018	
<b>Karcher sur l'extérieur du cabinet podologue</b>			
<b>Rénovation du jardin du souvenir</b>			
<b>Nouveau portail pour le cimetière de Tremblay</b>			
<b>Démolition de l'ancien puits de Landouville</b>			
<b>Retrait de l'ancienne cabine téléphonique du Péage</b>			
<b>Peinture intérieure et extérieure Mairie de Theuvy</b>			
<b>Peinture intérieure et extérieure Mairie d'Ecublé</b>			
<b>Peinture extérieure + VMC Mairie de Gironville</b>			



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

<b>Démolition ancien bloc transfo de Vilette</b>			
<b>Peinture intérieure mairie Tremblay (escalier, RDC)</b>			
<b>Remise en état extérieur mairie Tremblay + jardin</b>			
<b>Réhabilitation des anciens vestiaires</b>	Réfection de la toiture		3 815 €
<b>Plantation d'arbres</b>			
<b>Karcher sur mur cimetière et arsenal Ecublé</b>			
<b>Peinture intérieure mairie de Chêne-Chenu</b>			
<b>Identification des différentes armoires électriques</b>	Travail administratif pour une meilleure identification des équipements		
<b>Modification des barrières de Saint-Chéron + pots balconnières</b>			
<b>Poser une plaque aimantée dans les panneaux d'affichage Theuvy et Ecublé</b>			
<b>Installation LED Salle des Fêtes TLV</b>			6 659 €
<b>Installation LED mairie TLV</b>			4 495



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

<b>Changement de la porte d'entrée mairie TLV</b>			6 540 €
<b>Changement fenêtres façade mairie TLV</b>			14 718 €
<b>Remplacement Aire de jeux TLV</b>			
<b>Pose d'enrobé rue St-Brice</b>	Travaux en complément de ceux votés pour 2017		
<b>Cœur de Village TLV – Phase 1</b>	Déjà recensé en 2016 – Place centrale et abords routiers	2018	
<b>Cœur de Village TLV – Phase 2</b>	Déjà recensé en 2016 – Sécurisation de la traversée de Tremblay	2019	
<b>Cœur de Village TLV – Phase 3</b>	Déjà recensé en 2016 – Sécurisation de la traversée de Tremblay	2020	
<b>Place de la Liberté Chêne-Chenu</b>	Déjà recensé en 2016	2018	
<b>Rénovation mur du Presbytère</b>	Déjà recensé en 2016	A définir	40 000 €
<b>Rénovation église de Tremblay</b>	Déjà recensé en 2016 – Nécessiter de phaser les travaux car très lourds		200 000 €
<b>Eclairage public (changement de 100 platines)</b>	Déjà recensé en 2016 (dernière phase)		24 000 €
<b>Sablage des candélabres – Phase 2</b>	Déjà recensé en 2016		13 824 €



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ **02.37.65.28.18**

☎ **02.37.65.30.66**

<b>Achat d'un nouveau camion</b>	Déjà recensé en 2016		15 000 €
<b>Réfection de la rue de la Cornaillère</b>	Déjà recensé en 2016		49 440 €
<b>Réfection du parking école/stade</b>	Déjà recensé en 2016		23 400 €
<b>Rénovation du mur de la mare de Chêne-Chenu</b>	Déjà recensé en 2016		
<b>Mise en sécurité de l'entrée d'Ecublé</b>	Déjà recensé en 2016		
<b>Bordures rue de Saint Germain</b>	Déjà recensé en 2016		31 200 €
<b>Pose d'un rideau dans la salle du conseil</b>	Déjà recensé en 2017		1 732€
<b>Curage de la mare de Neuville</b>	Date de l'opération à confirmer selon les tarifs	2018	
<b>Installation de nouvelles aires de jeux</b>	Plusieurs phases à prévoir sur différentes communes – à partir de 2018, environ 20 000/30 000 € par unité		25 000 €
<b>Sécurisation de la traversée de Vilette</b>			
<b>Renforcement canalisation rue du Paradis</b>	2 <sup>ème</sup> tranche		
<b>Enfouissement réseaux rue du Paradis</b>	!! Prix affiché = celui accepté pour la tranche 1, très bon appel d'offre, 29 000€ budgétés au départ		23 982 €
<b>Remplacement de têtes de compteurs d'eau</b>	Prix pour 50 têtes de compteur		3 759 €



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ **02.37.65.28.18**

☎ **02.37.65.30.66**

<b>Renouvellement du parc informatique</b>	Prix pour trois ordinateurs		2 400
<b>Installation d'un parking à vélo (sortie école)</b>			100 €
<b>Panneaux de signalisation SNCF</b>			1 398 €
<b>Panneaux de signalisation commune</b>	Remplacement des panneaux arrachés (dont chicanes d'Achères) – Rajouter le STOP rue de la Chardonnières		2 711€
<b>Installation de caméras de vidéo surveillance</b>			
<b>Démoussage des toits</b>	Tous les bâtiments communaux		1804 €
<b>Bandes géotactiles pour accessibilité des bâtiments</b>			2 219 €
<b>Panneau électoraux</b>	36 panneau		
<b>Changement de 30 compteurs d'eau</b>			
<b>Changement de 100 platines d'éclairage public</b>			
<b>Travaux sur la chaudière du 31 rue Taugourdeau</b>			
<b>Renforcement de canalisation Vilette-Ecublé</b>			



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

## **DCM 2017.10.03.02 : Création d'une nouvelle aire de jeux à Tremblay-les-Villages**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint explique aux membres du conseil municipal que durant l'été, l'aire de jeux située à côté de l'école a été vandalisée, ce qui a contraint les services techniques à la démonter pour des raisons de sécurité.

Suite à cette dégradation et vue l'importance de cette aire de jeux, étant donné qu'elle est la seule de la commune à ce jour, il semble important de la remplacer.

La dégradation survenue sur la seule aire de jeux existante implique de repartir de zéro dans l'équipement progressif des différentes communes.

Les élus du conseil municipal s'accordent à dire que le remplacement de l'aire de jeux est une nécessité au regard de la proximité de l'école.

Sur la question de la sécurisation de la nouvelle aire de jeux, Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint explique qu'il n'est pas envisageable de la clôturer, toutefois, il conviendra d'éviter des matériaux tels que le bois. En outre, les fournisseurs proposent désormais des structures qui sont réputées incassables et garanties en conséquence.

Il conviendra également, pour limiter les dégradations, de tenir compte des différents besoins que peuvent éprouver des tranches d'âges différentes. Le coût d'une structure moyenne est d'environ 25 000 €.

Lors de la présentation des travaux à réaliser prochainement, Mme le Maire a expliqué qu'il faudrait aussi compter des travaux sur la chaudière du logement situé au 31 rue du docteur Taugourdeau, à la demande de l'OPH Habitat Drouais. Ces travaux qui n'étaient pas prévus font se questionner Mme Agnès MAILLE sur la compatibilité entre réalisation d'une nouvelle aire de jeux et travaux sur la chaudière.

Mme le Maire indique qu'il faudra effectivement prendre cette donnée en compte, et qu'en cas d'impossibilité le financement de l'aire de jeux sera repoussé au budget 2018.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint indique toutefois que ce ne sont pas des travaux trop lourds, donc ils devraient normalement être réalisables concomitamment.

Madame le Maire sollicite donc du conseil municipal l'autorisation d'engager les démarches nécessaires pour la réalisation de cet ouvrage. Si ces démarches avancent suffisamment rapidement, une demande sera présentée lors d'un prochain conseil visant à ouvrir des crédits au titre des dépenses imprévues 2017 pour la réalisation de cette aire. Dans le cas contraire, le projet sera présenté au budget 2018.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- **Autorise** Madame le Maire à engager les démarches visant à la construction d'une nouvelle aire de jeux à Tremblay-les-Villages en remplacement de celle vandalisée.

## **Information sur l'état de la mare de Neuville.**

Suite au signalement de certains élus et habitants de Neuville-la-Mare, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint a pris acte de la nécessité d'agir sur la mare. En effet, celle-ci ne retient plus suffisamment l'eau et est constamment envahie par les algues.

Après discussion en commission des travaux il a été décidé de contacter des entreprises spécialisées et de faire réaliser des devis pour un éventuel curage afin de trouver la solution la plus adaptée à ce problème. Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises pour la réalisation de cette opération.

Face au problème qui se pose, Madame Catherine BAZIN a expliqué lors d'une précédente réunion qu'il devrait être envisagé le recours à des plantes oxygénantes. En effet, certaines plantes peuvent contrebalancer l'installation de plantes invasives et ainsi en limiter la prolifération. Par ailleurs, il existe de nombreuses associations qui ont pour but de lutter contre les plantes invasives et leurs conseils pourraient être sollicités pour solutionner les problèmes récurrent de certaines mares.

## **FINANCES**

### **Bilan sur la situation budgétaire de la commune et du service de l'eau au 1<sup>er</sup> Septembre 2017**

Madame le Maire souhaite informer les membres du conseil municipal de l'état actuel des finances de la commune et du service de l'eau et invite les élus à prendre connaissance de l'état des crédits qui leur a été fourni.

De manière plus générale, Madame le Maire souhaite attirer la vigilance des élus sur les évolutions qui sont à prévoir pour les années futures. Cela concerne plusieurs points.

Tout d'abord s'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Madame le Maire rappelle qu'elle s'élevait encore à 211 000 € en 2013, elle n'était plus que de 119 000 € en 2017. A l'heure actuelle, on peut comprendre des annonces du gouvernement que ce montant sera stabilisé en 2018. Il n'y aurait donc pas de pertes l'an prochain. Toutefois, si la baisse de la DGF reprend en 2019 sur son rythme actuel, on peut l'estimer aux alentours de 100 000€. Il apparaît donc crucial de prendre en compte de nouvelles baisses sur cette dotation qui vient au soutien des dépenses de fonctionnement de la commune (salaires, énergie, entretien...)

Néanmoins, si la commune sera normalement épargnée en 2018 par les baisses de dotations, elle ne le sera semble-t-il pas par la suppression progressive de la taxe d'habitation. Pour le moment, la commune a encore peu de visibilité sur la façon dont sera mis en place cette mesure. Toutefois, les diverses communications autour du sujet laissent penser que sur les 80% de contribuables qui seraient à termes concernés par cette suppression, un premier tiers serait



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

exonéré dès 2018. Madame le Maire prévoit de contacter la DGFIP afin de savoir s'il est possible d'avoir des estimations sur le nombre de foyers concernés sur la commune par l'exonération.

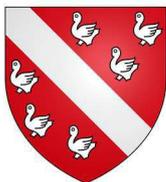
Madame le Maire explique également que les recettes de la commune seront touchées par d'autres mesures telles que la suppression de la réserve parlementaire. Il faut aussi noter les difficultés financières que connaissent certaines entreprises de la commune, ce qui risque d'avoir des répercussions fortes en termes de produits fiscaux.

Enfin, Madame le Maire précise toutefois que le dispositif de la DETR qui permet à l'Etat de subventionner un certain nombre d'investissement sur le territoire devrait être maintenu en termes équivalents.

Parallèlement à ces baisses de recettes, il conviendra, pour 2018 d'anticiper un certain nombre d'augmentations dans les charges de la commune. La première de ces augmentations concernera le personnel. En effet, la fin des contrats emplois aidés implique pour la commune des frais supplémentaires importants si elle souhaite maintenir son niveau d'emploi. Ainsi, à titre d'exemple, un agent placé sur le grade d'adjoint technique, échelon 1, coûte à la commune environ 12 000 € avec le dispositif contrat emploi aidé, ce coût passe à près de 26 000 € une fois enlevées les aides. D'autres charges nouvelles sont également à anticiper comme le coût de l'instruction des autorisations d'urbanisme par l'Agglo du Pays de Dreux. En effet, ce service qui était jusqu'alors réalisé gratuitement par la Direction Départementale des Territoire (service de l'Etat) devra désormais être pris en charge par la commune directement ou bien indirectement en recourant aux services de l'agglomération, moyennant paiement.

Pour mémoire, Madame le Maire redonne les grands axes du budget prévu et l'avancement de sa réalisation :

<b>BUDGET SERVICE EAU</b>					
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>			<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Budgétisé</b>	<b>Réalisé (le 01/09/17)</b>	<b>Réalisé (au 31/12/16)</b>	<b>Budgétisé</b>	<b>Réalisé (le 01/09/17)</b>	<b>Réalisé (au 31/12/16)</b>
483 221,08 €	155 043,82 €	272 958,40 €	483 221,08 €	76 477,78 €	345 425,52 €
<b>Dépenses d'investissement</b>			<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>Budgétisé</b>	<b>Réalisé (le 01/09/17)</b>	<b>Réalisé (au 31/12/16)</b>	<b>Budgétisé</b>	<b>Réalisé (le 01/09/17)</b>	<b>Réalisé (au 31/12/16)</b>
262 264,18 €	15 311,37 €	106 314,06 €	262 264,18 €	71 995,70 €	83 074,13 €



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

La différence des recettes de fonctionnement s'explique par la facturation de la consommation de la majorité des usagers qui intervient en fin d'année en une seule fois (les recettes déjà enregistrées correspondent pour l'essentiel aux usagers mensualisés). En 2016, les recettes perçues en fin d'année pour les abonnés non-mensualisés représentaient 270 000 € TTC.

Le niveau des dépenses d'investissement s'explique par le fait que très peu des travaux prévus en 2017 ont déjà été réalisés, reçus et payés.

BUDGET COMMUNE					
Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Budgétisé	Réalisé (le 01/09/17)	Réalisé (au 31/12/16)	Budgétisé	Réalisé (le 01/09/17)	Réalisé (au 31/12/16)
2 601 423,07 €	829 771,60 €	1 435 048,94	2 601 423,07 €	1 155 210,22 €	1 967 475,60
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Budgétisé	Réalisé (le 01/09/17)	Réalisé (au 31/12/16)	Budgétisé	Réalisé (le 01/09/17)	Réalisé (au 31/12/16)
1 259 274,90 €	270 968,59 €	655 188,78	1 259 274,90 €	462 247,50 €	422 501,24

La différence tient notamment à près de 400 000 € restant à recevoir de la préfecture au titre des attributions mensualisées. Il manque également 4 échéances de DGF à concurrence de près de 45 000 €. De même, il reste à percevoir 4 échéances d'allocations de compensation.

De même que pour le budget de l'eau, le niveau encore relativement bas des dépenses d'investissement s'explique par le fait qu'un certain nombre des travaux n'a pas encore été réalisé, reçu ou payé.

S'agissant de l'exécution du budget de l'eau, Madame le Maire souhaite également attirer l'attention des élus sur l'état de reste conséquent qui existe, correspondant aux factures d'eau impayées. En effet, à ce jour, la commune possède une créance de plus de 47 000 € sur divers abonnés du service qui n'ont pas honoré leurs dettes. Un courrier sera envoyé à toutes les personnes concernées. En outre, Madame le Maire va rencontrer directement un certain nombre



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

d'usagers dont la situation est particulièrement préoccupante. Enfin, une liste de dettes à inscrire en non-valeur sera proposée au vote du conseil municipal ci-après.

Enfin, Madame le Maire informe les élus du fait qu'il sera peut-être nécessaire de voter de nouveau le budget de la commune et du service de l'eau. En effet, il s'est avéré que lors de l'affectation du résultat de 2016 et le vote du budget 2017, des restes à réaliser en dépenses et en recettes ont été établis. Or ces RAR ont repris des dépenses et des recettes qui n'étaient pas prévues dans le budget 2016 ou bien pas imputées de la même manière. Ainsi, l'affectation du résultat s'est reposée sur des valeurs qui n'étaient pas bonnes et des crédits ont été inscrits comme RAR là où la situation commandait de les inscrire en crédits nouveaux sur le budget 2017.

Madame le Maire insiste toutefois sur le fait que cette situation est purement comptable et ne remet pas en cause l'équilibre budgétaire de la commune qui demeure inchangé.

Pour résoudre cette situation, Madame le Maire explique qu'elle a eu un entretien avec la trésorière dans le but d'éviter un nouveau vote du budget. La question est à l'heure actuelle entre les mains des responsables de la Direction Départementale.

## **DCM 2017.10.03.03 : Délibération complémentaire sur la tarification des photocopies**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint explique que lors du vote de la tarification pratiquée pour les photocopies faites en mairie par les usagers, une ligne a été oubliée concernant les photocopies A3 – couleur pour les associations. Madame le Maire propose aux membres du conseil de facturer ce service à hauteur de 0,50 €.

La grille tarifaire complétée se présente comme suit :

➤ Pour les associations :

0,15 € pour une photocopie noir et blanc A4

0,25 € pour une photocopie couleur A4

0,40 € pour une photocopie noir et blanc A3

0,50 € pour une photocopie couleur A3

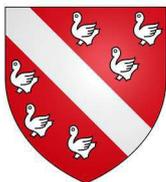
➤ Pour les particuliers :

0,20 € pour une photocopie noir et blanc A4

0,40 € pour une photocopie couleur A4

0,50 € pour une photocopie noir et blanc A3

0,60 € pour une photocopie couleur A3



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Pour les copies entre dans le cadre de la loi relative à l'accès aux documents administratifs :

0,18 € pour les photocopies A4 noir et blanc

Madame le Maire propose donc au conseil municipal d'annuler et remplacer la délibération du 27 septembre 2014 en appliquant la grille tarifaire complétée présentée ci-avant.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **Annule et remplace** la délibération n°2014.27.09.06 du 27 septembre 2014 et adopte la grille tarifaire proposée.

## **DCM 2017.10.03.04 : Décision modificative sur le budget annexe de l'eau suite à la notification de subventions**

Madame le Maire explique qu'en application des délibérations du conseil municipal, des demandes de subventions ont été réalisées auprès du conseil départemental au titre de la politique de l'eau.

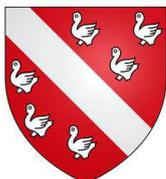
Ces demandes ont abouti à l'attribution de subvention :

- Renforcement de la canalisation rue du Paradis : 4 420 € représentant 20% du dépense maximale de 22 101 € HT.
- Renforcement du réseau d'eau sur la liaison Vilette/Ecublé : 6 476 € soit 20% d'une dépense maximale de 32 378 € HT.

Soit un total de 10 896 €.

Dans les deux cas, ces subventions correspondent à la somme demandée. Madame le Maire explique par ailleurs, que ces subventions sont conditionnées à un achèvement des travaux intervenant au plus tard en septembre 2020. Ce délai est important notamment dans le cadre des travaux sur la canalisation de Vilette-Ecublé qui interviendront plus tard que prévu.

Au vu de ces recettes supplémentaires qui n'étaient pas inscrites au budget, Madame le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Dépenses d'Investissement :	Recettes d'Investissement
Chap. 21 : 10 896€	Chap. 13 : 10 896 €

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le projet de décision modificative présentée ci-dessus :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative du budget de la commune tel que présentée ci-dessus.

## **DCM 2017.10.03.05 : Décision modificative sur le budget principal de la commune pour remboursement d'une créance de TLE**

Madame le Maire rappelle aux élus que lors d'une précédente séance, le conseil municipal a donné son accord au remboursement d'une créance indue versée à la commune au titre de la taxe locale d'équipement.

Toutefois à la demande de la trésorerie municipale, cette dépense doit être imputée sur un chapitre qui ne disposait d'aucun crédit à ce jour. Il s'agit en l'occurrence du compte 10223 qui est à la fois un compte de recette et de dépense consacré exclusivement à la TLE.

Madame le Maire propose d'abonder ce compte de la somme nécessaire au remboursement en prélevant cette somme au compte 673 – *titres annulés sur exercice antérieur*.

L'opération prend alors la forme suivante :

Dépenses de Fonctionnement	Dépenses de Fonctionnement
Compte 673 : - 2 738 €	Compte 10223 : + 2 738 €

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le projet de décision modificative présentée ci-dessus :

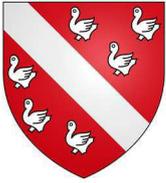
Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative du budget de la commune telle que présentée ci-dessus.



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

## **DCM 2017.10.03.06 : Admission en non-valeur de créances du service de l'eau**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'à ce jour le service d'eau compte un certain nombre de créances qui ne sont pas honorées par leurs débiteurs. Des mesures sont prises où vont être prises à l'encontre de la plupart de ceux-ci. Toutefois, la trésorerie a isolé quelques-uns des usagers dont la dette est considérée comme ne pouvant pas être recouvrée et propose d'inscrire ces dettes en non-valeur.

Cette opération repose sur le postulat que toutes les mesures possibles ont déjà été prises, ou bien qu'au regard d'un contexte particulier, il n'est inenvisageable de recouvrer la dette. Par conséquent, en continuant d'inscrire ces dettes comme des recettes à venir à la commune peut, par accumulation, aboutir à un budget qui se révélerait insincère.

Aussi Madame le Maire propose d'inscrire en non-valeur sur le budget du service de l'eau les dettes suivantes :

- 35,55 € et 3,70 € (exercice 2013)
- 646,87 € (exercice 2012)
- 8,01 € + 28,92 € + 1,03 € + 15,42 € + 7,71 € + 48,78 € + 7,33€ (exercice 2014) et 22,48 € + 9,74€ (exercice 2012)
- 10,33 € (exercice 2011) et 8,83 € + 3,83 (exercice 2012)
- 0,18 € + 0,02 € (exercice 2015)

L'ensemble de ces dettes représente un total de 858,43 €.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal l'inscription en non-valeur des créances citées précédemment pour un total de 858,43 €.

Madame le Maire souhaite profiter de cette délibération pour informer les membres du conseil municipal que suite à un jugement du TI de Dreux en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2017, la commune se voit contrainte d'effacer une dette de 286,71€ correspondant à la consommation en eau d'une habitante pour 2016. Cet effacement de dette n'a pas à être délibéré puisqu'il est tiré d'un jugement exécutoire de l'autorité judiciaire. Outre cette décision judiciaire, quelques dossiers un peu particuliers ont été isolés par la trésorerie. Des rendez-vous ont été programmés entre ces personnes et les élus. En tout état de cause, les poursuites ne peuvent se dérouler que sur le terrain du recouvrement, dans la mesure où la loi et les tribunaux sanctionnent les coupures ou réduction du débit d'eau.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'inscription en non-valeur, sur le budget annexe de l'eau, des créances mentionnées pour un total de 858,43 €

## **DCM 2017.10.03.07 : Délibération sur la mise en place du tarif de location du cabinet médical situé 14 rue du Dr Taugourdeau**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à une importante demande pour l'installation de professionnels de santé. La commune a procédé à la rénovation de l'ancienne salle de musique de sorte qu'elle puisse accueillir un professionnel.

Toutefois, comme pour les cabinets loués au sein de la maison des services, il convient de fixer le tarif de la mise en location.

Madame le Maire propose donc que soit appliqué un tarif reposant sur les mêmes bases que ceux déjà établis pour la maison des services. Ces tarifs sont valables dans la mesure où le cabinet est concédé à un professionnel médical ou paramédical.

Ainsi, le cabinet pourrait être loué selon les modalités suivantes au mois ou à la demi-journée.

### ➤ LOCATION AU MOIS

Le cabinet représente une surface de 22,75m<sup>2</sup> (hors salle d'attente), il est proposé de le louer 10€ du m<sup>2</sup> par mois, soit 227,50 €. Ce type de location implique que le bail soit signé avec un locataire unique qui a la jouissance exclusive du bien.

A cette somme est ajoutée un forfait pour charge mensuel de 10 € correspondant à l'eau, l'électricité et le ménage.

Les six premiers mois de location sont concédés à titre gratuit pour un professionnel de santé s'installant dans la commune pour la 1<sup>ère</sup> fois.

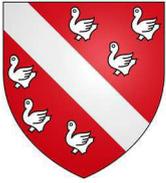
### ➤ LOCATION A LA DEMI-JOURNEE

Le cabinet est loué à la demi-journée, à condition qu'il ne soit pas déjà loué au mois, moyennant la somme de 5€ par demi-journée. Le locataire utilisant le bien sur une ou plusieurs demi-journées par semaine ne peut se prévaloir d'un droit à l'exclusivité dans l'occupation du local

A cette somme est ajoutée un forfait pour charge mensuel de 10 € correspondant à l'eau, l'électricité et le ménage.

Les six premiers mois de location sont concédés à titre gratuit pour un professionnel de santé s'installant dans la commune pour la 1<sup>ère</sup> fois.

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint s'interroge toutefois sur le fait que le forfait pour charge soit si peu élevé.



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire explique qu'il se justifie par des questions de simplicité. En effet, certains cabinets, du fait de la location à la demi-journée, étant occupés par plusieurs professionnels, il devient impossible de calculer les charges réelles liées à chacun. En outre, si le tarif reste modéré cela se justifie aussi par la volonté d'attirer de nouveaux professionnels. Par ailleurs, les cabinets occupés par plusieurs professionnels permettent de multiplier d'autant les forfaits pour charge, créant une sorte de compensation.

Madame le Maire propose donc aux élus de voter la mise en place du tarif de location du cabinet médical situé 14 rue du Docteur Taugourdeau selon les modalités présentées ci-dessus :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Adopte les tarifs de location suivants :**

- **Location au mois : 227,50 € + 10 € de forfait mensuel pour charges.**
- **Location à la demi-journée : 5 € + 10 € de forfait mensuel pour charges.**
- **6 mois gratuits pour les professionnels de santé s'installant dans la commune pour la 1<sup>ère</sup> fois.**

<b>JURIDIQUE</b>
------------------

**DCM 2017.10.03.08 : Délibération sur la sortie de l'Agglo du Pays de Dreux de la commune de Mouettes.**

Par délibération n°12-2017, du 5 mai 2017, notifiée le 18 mai 2017, le conseil municipal de la commune de Mouettes a présenté sa demande de retrait de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la communauté d'agglomération « Evreux Portes de Normandie ».

Le conseil communautaire s'est prononcé le 26 juin 2017 pour approuver le retrait lequel emporte modification de l'article 1<sup>er</sup> « Composition » des statuts listant les communes adhérentes. Toutes les autres stipulations des statuts, notamment les compétences transférées, demeurent inchangés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-19, Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter la modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et donc le retrait de la commune de Mouettes.



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **Accepte** la modification de l'article 1<sup>er</sup> et donc le retrait de la commune de Mouettes.

## **DCM 2017.10.03.09 : Adhésion au groupement de commande pour le contrôle des débits et pressions des poteaux incendies**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint explique qu'aujourd'hui, il revient aux communes d'assurer le contrôle des débits et pressions des hydrants pour la lutte incendie. L'objectif de ces contrôles est de permettre aux services d'incendie et de secours d'agir le plus efficacement possible au regard du contexte dans lequel ils agissent. Par le passé, ce contrôle appartenait aux sapeurs-pompier, toutefois ces derniers ne réalisent plus aujourd'hui, que des contrôles de l'aspect visuel et du bon état apparent. C'est donc une nouvelle charge qui vient s'imputer pour la commune.

En outre, la réglementation en la matière a été renforcée avec des contrôles périodiques obligatoires tous les trois ans au maximum.

Aussi, afin de répondre à cette obligation, une réunion a été organisée avec les communes limitrophes de Tremblay-les-Villages (Châteauneuf-en-Thymerais, Thimert-Gâtelles, Saint-Sauveur-Marville, Boullay-les-Deux-Eglises et Serazereux). L'objectif est de mettre en place une convention de groupement de commande permettant de mutualiser les frais liés à ces contrôles.

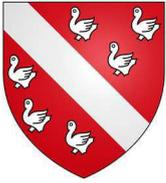
La convention qu'il est proposé de signer se présente dans les termes suivants :

## ***Convention constitutive de groupement de commande***

### *Article Premier : Objet du groupement de commande*

*Un groupement de commande est constitué selon les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.*

*Ce groupement de commande porte sur la réalisation du contrôle des débits et pressions des poteaux incendies présents sur le territoire des communes membres du groupement. L'opportunité et la fréquence des contrôles faisant l'objet de la convention sera décidée conjointement par les membres du groupement. Une annexe à la présente convention, signée par les parties, sera établies pour attester de la volonté commune de réaliser une nouvelle commande.*



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

*Toute modification doit être approuvée dans les mêmes termes par tous les membres du groupement.*

## *Article 2 : Composition du groupement et adhésion*

*Sont membres du groupement les communes mentionnées ci-après*

- 1. Commune de Boullay-les-Deux-Eglises*
- 2. Communes de Châteauneuf-en-Thymerais*
- 3. Commune de Saint-Sauveur-Marville*
- 4. Commune de Sérazereux*
- 5. Commune de Thimert-Gâtelles*
- 6. Commune de Tremblay-les-Vilages*

*La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commande.*

*L'adhésion au groupement de commande est subordonnée :*

- A l'adoption d'une délibération de l'assemblée délibérante approuvant le principe du groupement de commande et le présent acte constitutif.*
- A la signature de la présente convention*
- Au respect de l'ensemble de ces dispositions*

*Toute nouvelle adhésion est, en outre, soumise à l'approbation de l'ensemble des membres du groupement, à la signature d'un avenant à la présente convention, et au respect de ses dispositions éventuellement modifiées par l'avenant.*

*Si l'un des membres souhaite quitter le groupement, les autres membres statueront sur l'opportunité de maintenir ce groupement. La disparition du groupement constitue l'un des cas de résiliation de la présente convention. Si le maintien du groupement est décidé, un avenant à la présente convention devra être établi.*

## *Article 3 : Coordonnateur du groupement*

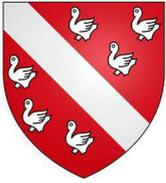
*Les parties à la convention conviennent de désigner la commune de Tremblay-les-Villages, coordonnateur du groupement.*

*Pour changer de coordonnateur, les membres du groupement devront établir un avenant substituant le nouveau coordonnateur à l'ancien.*

## *Article 4 : Durée de la convention*

*Le groupement couvre la durée des mandats municipaux dont le renouvellement est intervenu en 2014.*

*Sont considérées comme relevant de la présente convention les procédures dont la publicité est lancée au cours de la durée de la présente convention.*



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

*Le groupement peut également prendre fin de manière anticipée, par l'un des cas de résiliation de la présente convention.*

## *Article 5 : Organes d'attribution des marchés*

*Afin de permettre l'organisation du groupement, il est mis en place une commission d'appel d'offre (CAO) spéciale au groupement, conformément à l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Cette CAO est compétente pour analyser les candidatures et les offres et pour désigner le titulaire du marché. La CAO est convoquée par son président.*

*Pour la composition de la CAO, chaque commune membre nommera un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de sa CAO. Les communes ne disposant pas de CAO désigneront un représentant élu selon des modalités propres.*

*Le représentant de la commission d'appel d'offre du coordonnateur préside la CAO du groupement.*

*La première composition de cette commission est consignée dans les délibérations instaurant le groupement de commande, puis dans les délibérations instituant les CAO de chaque membre en cas de renouvellement ultérieur.*

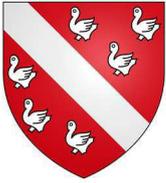
*La CAO n'est compétente que pour l'attribution des procédures formalisées.*

*Pour les procédures non formalisées, c'est le représentant du coordonnateur du groupement qui désignera l'attributaire du marché.*

## *Article 6 : Rôle et obligations du coordonnateur*

*Le coordonnateur est chargé de l'ensemble des opérations permettant d'aboutir au choix d'un co-contractant et notamment (liste non-exhaustive) :*

- *Recueillir la définition précise des besoins des adhérents et les récapituler ;*
- *Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;*
- *Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement ;*
- *Elaborer le dossier de consultation des entreprises ;*
- *Procéder à la constitution des dossiers de consultation ;*
- *Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence ;*
- *Expédier des dossiers de consultation aux candidats ;*
- *Recevoir les offres ;*
- *Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offre ;*
- *Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la CAO ;*
- *Mettre en forme les marchés après attribution par la CAO ou le représentant du coordonnateur ;*
- *Informers les candidats retenus et non-retenus ;*



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à la conclusion des marchés et à leur contrôle de légalité éventuel avant notification ;
- De procéder à l'avis d'attribution ;

*Le coordonnateur du groupement se voit confier, dans le cadre de sa mission d'organisation technique et administrative, le choix et la pondération des critères de sélection des offres. Les membres du groupement peuvent émettre un avis consultatif sur les choix opérés.*

## *Article 7 : Obligations des membres du groupement*

*Chaque membre du groupement s'engage à :*

- Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- Indiquer au coordonnateur la personne habilitée qui siègera à la Commission d'Appel d'Offre du groupement ;
- Participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offre du groupement ;
- Transmettre au coordonnateur un exemplaire de la délibération ou délégation à l'exécutif autorisant le représentant du membre à signer le marché ;
- Signer un acte d'engagement avec le titulaire retenu par la CAO ou le représentant du coordonnateur à hauteur de ses besoins propres tels que déterminés préalablement au lancement de la consultation ;
- Transmettre éventuellement au contrôle de légalité les pièces concernant son marché ;
- Exécuter son marché : commande, vérification des prestations (réception qualitative et quantitative) et paiement conformément aux dispositions prévues au CCAP du marché ;
- Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation ou de l'exécution de ses marchés.

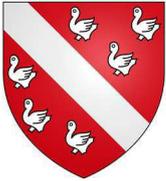
*Chaque membre du groupement a l'obligation de définir ; préalablement au lancement des procédures, ses besoins propres selon les modalités prévues ci-dessous.*

*Chaque membre du groupement s'engage à signer au terme des procédures organisées dans le cadre du groupement, un marché correspondant à ses besoins propres avec le contractant choisi dans le cadre de la procédure menée au sein du groupement.*

*Le représentant du pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement signe le marché qui le concerne, le notifie et s'assure de sa bonne exécution.*

## *Article 8 : Modalités de retrait du groupement et de résiliation de la convention*

*Chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement de commande sous réserve d'un préavis de deux mois donnant lieu à une décision écrite et notifiée au coordonnateur.*



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

*Le retrait de l'un des membres du groupement entraîne la résiliation de la présente convention. Toutefois le retrait et la résiliation de la convention ne pourront intervenir dès lors que la procédure de passation du marché aura été engagée, sauf décision contraire et unanime des membres du groupement.*

*Les conditions de résiliation de la convention seront réglées par voie d'avenant, sachant que le retrait du groupement et la résiliation de la convention ouvrent droit à la réparation du préjudice subi par les membres du groupement qui, du fait de l'abandon de la procédure de passation du marché devraient lancer de nouvelles consultations.*

*Si le coordonnateur est défaillant ou ne respecte pas ses obligations, et après mise en demeure infructueuse, chaque membre du groupement peut résilier la présente convention ou demander à procéder au remplacement du coordonnateur dans les conditions fixées à l'article 3 de la présente convention.*

*En cas de résiliation, il est procédé immédiatement à un constat contradictoire des prestations effectuées par le coordonnateur. Ce constat fait l'objet d'un procès-verbal qui précise en outre les mesures conservatoires que le coordonnateur doit prendre pour assurer la conservation et la sécurité des prestations exécutées. Il indique enfin le délai dans lequel le coordonnateur doit remettre l'ensemble des dossiers aux membres du groupement.*

## *Article 9 : Règlement des litiges*

*Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du tribunal administratif d'Orléans.*

## *Article 10 : Contrôle administratif et technique*

*Chaque membre du groupement se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'il estime nécessaires. Le coordonnateur devra donc laisser libre accès à tous les dossiers concernant l'opération.*

*Chaque membre du groupement pourra demander à tout moment au coordonnateur la communication de toutes les pièces et contrats concernant l'opération.*

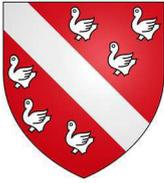
---

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commande concernant le contrôle des débits et pression des hydrants pour la lutte incendie.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

## **Bilan de la réunion sur le transfert de compétences des zones d'activité à l'Agglo du Pays de Dreux**

Madame le Maire explique que suite à la procédure de dissolution du SIZA, une réunion a été organisée à l'initiative de l'agglo du Pays de Dreux afin d'envisager les transferts de charges liés au transfert de compétence.

S'agissant de la zone d'activité de la Vallée du Saule il apparaît qu'il n'y aura pas de transfert de charges pour le moment. En effet, l'entretien des réseaux et voirie ainsi que les espaces verts restent pour le moment du ressort exclusif de la commune. La partie assainissement reste pour sa part à la charge de l'intercommunalité, comme sur le reste de la commune.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Information sur le secrétariat général**

Madame le Maire explique aux membres du conseil qu'à ce jour l'agent titulaire du poste de secrétaire général a demandé à bénéficier d'un congé de longue durée. En effet, le congé longue maladie qui lui a été accordé arrive à son terme le 23 septembre. Une demande de passage en congé longue durée sera présentée devant le comité médical le 26 septembre prochain. Si cette demande était accordée, l'agent bénéficierait d'un plein traitement rétroactif sur les deux dernières années, le congé longue maladie se trouvant requalifié en congé longue durée. Les deux années qui s'ouvriraient à partir du 23 septembre seraient quant à elles rémunérées en demi-traitement.

Enfin à l'issue des deux années de congé longue durée, la possibilité sera offerte à l'agent de bénéficier d'une retraite anticipée pour invalidité ou bien d'une mise à disponibilité d'office.

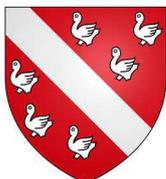
Dans l'hypothèse de la vacance du poste durant encore deux années, il envisagé de recourir à un agent contractuel pour exercer le remplacement.

### **Information sur la situation des contrats aidés dans la commune**

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'en application des décisions gouvernementales, le renouvellement des contrats emplois aidés sera très encadré sinon impossible. Aujourd'hui, la commune reste dans l'incertitude du fait de l'absence d'informations précises.

Toutefois, sur les trois contrats aidés qui existaient sur la commune, un a déjà pris fin le 31 août 2017, un autre dans le courant du mois d'octobre 2017 et le troisième le 31 mai 2018.

Aujourd'hui une demande de renouvellement existe pour l'agent qui a d'ores et déjà perdu son contrat. S'agissant du deuxième contrat qui arrive bientôt à terme, celui-ci est employé 25h par



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

le SIVOM et 10h par la commune. Etant donné la nécessité pour le SIVOM d'avoir un agent technique, il est prévu de maintenir cet emploi en CDD si le renouvellement était refusé également.

Cette situation vient donc conforter la nécessité pour la commune d'une gestion rigoureuse de ses finances afin de pourvoir à ces nouvelles charges.

## **Information sur le recrutement d'un nouvel agent en CDD au service administratif**

Madame le Maire informe les conseillers que conformément à la délibération DCM 2017.05.16.09 du 16 mai 2017, un agent contractuel a été recruté pour un an au service administratif de la commune. Cet agent aura pour mission dans un premier temps d'assumer la facturation des abonnés du service de l'eau. Ensuite, il aura pour objectif général de participer à la mise en place de toutes les préconisations de la chambre régionale des comptes qui n'auraient pas encore été mises en place.

## **Information sur l'organisation des services techniques et administratifs**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que des réunions ont été organisées à la rentrée avec les personnels du service technique et du service administratif afin de revoir l'organisation de ceux-ci. L'objectif étant de gagner en efficacité notamment au regard des contraintes de personnel qu'imposent la fin des contrats aidés.

## **DCM 2017.10.03.10 : Renouvellement du contrat emploi aidé d'un agent technique**

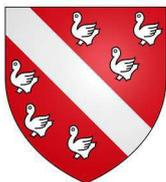
Madame le Maire explique qu'un des agents du service technique de la commune arrive à la fin de la période d'un an de son contrat aidé le 31 octobre 2017. Toutefois, Madame le Maire propose au conseil de demander le bénéfice d'une dérogation permettant la prolongation d'un an de ce contrat.

Cette proposition est motivée par le fait que l'agent en question a toujours fait preuve de motivation et d'implication dans son travail. Il a également fait preuve d'autonomie et d'initiatives dans les tâches qui lui étaient confiées. A ce titre, Madame le Maire explique qu'il est intéressant pour la commune de garder cet agent dans les effectifs.

Outre ses qualités professionnelles, l'agent a respecté le plan de formation qui a été mis en place et que conditionne le recours au contrat aidé, par ailleurs, de nouvelles formations sont proposées pour cet agent.

S'agissant de l'aspect financier, il est à noter que la prolongation de contrat ne constitue pas une charge supplémentaire au regard de ce qui a été voté dans le budget dans la mesure où les frais liés à cet agent ont été comptabilisés pour une année pleine. Madame le Maire souhaite également attirer l'attention des élus sur le fait qu'un agent technique placé en contrat emploi aidé coûte 12 300 € par an à la collectivité. Hors contrat aidé le coût annuel passe à 26 200 €.

Aujourd'hui, l'agent en question étant en contrat aidé coûte 287 € par mois à la commune (pour 10h), cette somme passe à 630 € après la perte des contrats aidés.



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le bénéfice de ce contrat aidé serait demandé pour 10 heures hebdomadaires, les 25 heures restantes du contrat bénéficiant au SIVOM.

Aussi, Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter la prolongation de ce contrat aidé :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter la prolongation du contrat aidé d'un agent du service technique pour 10 heures hebdomadaires auprès de l'association GRACES.

## **DCM 2017.10.03.11 : Recrutement d'un agent technique en CDD à raison de 10 heures hebdomadaires**

Madame le Maire explique qu'avec la fin des contrats emplois aidés, le service technique qui disposait de 4 agents à temps plein et un agent à 10 heures par semaine ne disposera plus que de trois agents à temps plein.

Aussi, pour pallier cette perte de personnel et continuer d'assurer les missions de service public, Madame le Maire souhaite que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent au titre de l'accroissement d'activité et donc en CDD pour un an.

Ce contrat porterait sur une durée de travail hebdomadaire de 10 heures. Cet emploi sera complété par une embauche à hauteur de 25 heures hebdomadaires par le SIVOM. Ce contrat ne sera ouvert qu'à la condition que le renouvellement de contrat aidé demandé pour un temps de travail équivalent ne soit pas accordé.

En termes de coût, un agent à 10 heures par semaine représente 7 500 € par an, soit environ 630€ par mois. La charge impliquée par ce recrutement serait couverte en 2017 par les crédits ouverts au titre du contrat emplois aidés à temps complet qui a été supprimé. Le même agent en contrat emploi aidé coûtait, pour mémoire, 3 446 € par an soit, 287 € mois pour le même temps de travail.

Madame le Maire sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de procéder au recrutement d'un agent techniques à raison de 10 heures par semaine dans les conditions décrites précédemment.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**Autorise** Madame le Maire à procéder au recrutement d'un agent technique au titre d'un accroissement temporaire d'activité à raison de 10 heures par semaine.

## **DCM 2017.10.03.12 : Délibération pour le recrutement d'un agent contractuel en remplacement du secrétaire général en congé maladie**

Madame le Maire explique que consécutivement à l'arrêt maladie accordé à la secrétaire générale, il convient de la remplacer pour assurer ses fonctions. Conformément à l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, Madame le Maire propose de recruter un agent contractuel pour une durée de 1 an. Ce remplacement serait ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ce qui permettrait de compenser le contrat pour accroissement d'activité prenant fin le 31 décembre 2017 pour l'agent exerçant actuellement les fonctions de secrétaire général. En raison de la technicité du poste, Madame le Maire propose un recrutement sur le grade d'attaché territorial sur un échelon allant de 1 à 6 et sur un temps complet, à savoir 35 heures hebdomadaires.

En termes financiers, l'agent actuellement sur le poste de secrétaire générale, recruté sur le grade de rédacteur, échelon 5 coûte 28 186,04 € par an, charges comprises, à la commune. Ce qui représente un coût mensuel de 2 348,84 €. Le remplacement par un agent placé sur le grade d'attaché, échelon 3, fait passer le coût annuel à 33 680,96 € et le coût mensuel à 2 806,75 €.

Madame le Maire soumet donc au vote du conseil municipal le recrutement d'un agent contractuel en remplacement de la secrétaire générale dans les conditions décrites ci-dessus.

Pour : 9

Contre : 0

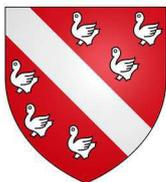
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

### ➤ **Décide,**

- 1) D'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel de droit public en remplacement de la secrétaire générale en congé maladie sur le grade d'attaché à 35 heures par semaine et d'autoriser et à signer le contrat de recrutement.
- 2) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité selon son expérience. Le grade ouvert à ce recrutement est le suivant :
  - 1 Agent administratif sur le grade d'attaché territorial, échelon de 1 à 6, selon les indices de la grille.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- 3) D'autoriser le Maire à renouveler, le cas échéant, le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus.
- 4) D'autoriser Madame le Maire à prolonger le contrat de l'actuel secrétaire général si besoin.

## **SPORT, CULTURE ET LOISIRS**

### **Bilan de la semaine sportive organisée par le conseil départemental au mois de juillet**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint revient sur le déroulement de la semaine sportive qui a eu lieu à Tremblay au mois de Juillet. Durant toute cette semaine, diverses activités sportives étaient proposées aux jeunes de 10 à 17 ans de la commune. Chaque jour, on a dénombré entre 40 et 46 inscrits. Au vu de ces inscriptions, le retour est donc très largement positif, aussi bien du point de vue des parents et des jeunes que du point de vue des encadrants. Ces derniers ont souligné le bon état d'esprit des participants ainsi que le soutien de la commune et la bonne coordination des moyens.

Madame le Maire en profite pour remercier tous les élus qui ont pris une large part au succès de l'opération en participant à l'organisation et en assurant des présences pour l'arrivée et le départ des jeunes.

Pour sa part, un des élus souhaite souligner le fait que les parents ont, dans leur immense majorité, joué le jeu en respectant les horaires et les consignes. Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint nuance légèrement le propos en rappelant que malgré tout, quelques parents n'ont pas amené leurs enfants, alors même que ces derniers étaient inscrits et que d'autres ont été refusés faute de place.

### **Information sur la mise en place d'activités pour les seniors en lien avec profession Sport**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint explique que la commune de Tremblay a été retenue afin de mener une expérimentation visant à proposer des activités physiques pour les seniors (+ de 60 ans) au travers de l'organisme Profession Sport. Lors de l'expérimentation, les intervenants ont noté une participation au-delà des espérances avec un réel engouement. En conséquence, une étude sera menée pour la mise en place définitive de ces activités. Pour des raisons pratiques, la mise en place a été repoussée aux environs du 20 octobre.

L'objectif est de proposer des activités adaptées aux seniors une fois toutes les deux semaines. Ces activités seraient presque gratuites pour les usagers et pour la commune.

### **Bilan des journées du patrimoine**

Madame le Maire explique que cette année, la commune a choisi de mettre en avant l'église de Saint-Chéron dans le cadre des journées européennes du patrimoine. Cette manifestation a été



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

coorganisée par la Mairie de Tremblay-les-Villages et l'association Saint-Ch'ron and co, le tout coordonné par Sébastien RUFFRAY, conseiller consultatif de Saint-Chéron-des-Champs. La manifestation a pris la forme d'une exposition et d'une visite libre de l'église le dimanche 17 septembre de 10h à 19h. Cette visite a attiré entre 60 et 70 personnes. Il en ressort donc un bilan très positif.

Madame le Maire souhaite donc remercier tout particulièrement M. RUFFRAY ainsi que l'association Saint Ch'ron and Co d'avoir porté cette initiative.

## **Bilan du 14 juillet dans les communes**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint souhaite présenter aux conseillers le bilan du 14 juillet 2017.

Cette année encore le 14 juillet a donné lieu à des évènements à Tremblay, Chêne-Chenu et Saint-Chéron des Champs. Une fois de plus les participations ont été assez nombreuses :

- Saint-Chéron : 95 inscrits au repas
- Chêne-Chenu : 86 inscrits au repas
- Tremblay : 88 inscrits au repas

L'organisation de ces différentes manifestations aura coûté 4 010,45€, ce qui comprends les lots pour les jeux, le traiteur, la boulangerie, etc.

En parallèle une participation était demandée aux inscrits, cette participation s'élève à 1 450 €.

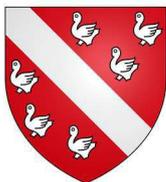
Une fois déduits la participation des frais d'organisation on aboutit à un solde de 2 560,45 €.

On pourra relever que ce résultat est meilleur qu'en 2016 où le solde s'élevait à 2 977,37 € (moins de recettes pour plus de dépenses).

## **Présentation du projet Art en Scène en lien avec le centre de loisir**

Madame le Maire présente le projet d'intervention d'une troupe de théâtre retenue pour animer le centre de loisir durant les vacances d'hiver. Le spectacle sera proposé par la compagnie du spectacle de poche, compagnie implantée en Eure et Loir depuis plusieurs années. Ce spectacle sera réalisé autour d'un atelier de 5 fois 2h au centre de loisir et avec une pièce intitulée « une loi plus forte que les autres ». Le stage se déroulera du 5 au 9 mars et sera présenté le vendredi 23 mars à la salle des fêtes de Tremblay. Cette opération représente un coût de 250 € pour la commune qui organise la manifestation.

En outre, Madame le Maire explique que l'ouverture de la saison d'Art en scène se fera à Tremblay-les-Villages le 17 novembre 2017 avec un spectacle proposé gratuitement aux habitants.



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

## **Présentation du projet de pièce de théâtre sur le centenaire de la Grande Guerre en lien avec l'école**

Initialement prévu pour être organisé en novembre 2017, Madame le Maire explique qu'un projet de pièce de théâtre sera mené avec l'école en novembre 2018. L'objectif de cette action est de sensibiliser les enfants de l'école à cette période en proposant un travail avec une troupe de théâtre. Ce travail réalisé sur le temps scolaire sera concrétisé par une représentation publique. Madame le Maire souhaiterait que cette manifestation qui s'inscrira dans la dernière année de célébration du centenaire soit l'occasion d'organiser une manifestation plus large. L'année scolaire 2017/2018 sera donc consacrée à la conception et à la mise en place de l'évènement. La seule intervention de la troupe de théâtre est chiffrée à 900€.

## **Information sur l'organisation du marché de Noël 2017**

Cette année, le marché de Noël sera organisé le dernier week-end du mois de novembre. Il sera de nouveau coorganisé par la commune et l'association Ardéco Natali. Face au succès des années précédentes, des évolutions ont été envisagées avec l'installation de stands en extérieur.

<p align="center"><b>COMPTE-RENDUS SUITE AUX DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, MAIRES-DELEGUES ET ADJOINTS AU MAIRE SELON L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Compte-rendu de Mme le Maire :**

- Evolution de l'offre de santé et organisation des professionnels

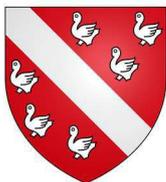
Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à l'ouverture des locaux communaux à la location pour les professionnels de santé en vue de la réalisation du projet de santé, la structuration des professionnels à Tremblay a évolué.

En effet, une podologue est désormais installée dans l'ancienne salle de musique rénovée. Elle propose des consultations tous les jours sauf le mercredi.

Un des deux cabinets de la maison des services est occupé à temps complet par deux infirmiers, qui partagent également leur cabinet avec l'assistante sociale et la PMI le mardi. L'autre cabinet de la maison des services est quant à lui partagé entre une psychologue (un samedi matin sur deux), une ergothérapeute (le mercredi matin) et un psychomotricien.

La permanence de la mission locale a pour sa part été maintenue dans les locaux de la mairie.

Madame le Maire ajoute que, au niveau départemental, l'action en matière de santé s'accompagne d'un renforcement des moyens et actions du Plan Santé 28.



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

## **Comptes-rendus de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint :**

- Attribution du marché portant sur la pose de trottoirs dans la rue de Saint-Brice et la rue de Rebercourt

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique que suite à la consultation passée par la commune et à l'analyse des offres réalisée par l'agence technique départementale, présentée lors de la commission des travaux, ce marché a été attribué à la société Pigeon.

Pour cette consultation, les offres étaient résumées de la façon suivante :

Entreprise	NOTE TECHNIQUE (sur 40 points)
Pigeon	32
Colas	35
Eiffage	35

CRITERE PRIX (noté sur 60 points)			
Société	Prix HT	Prix TTC	Note
Pigeon	44 737,93 €	53 685,52 €	60,00
Colas	56 122,00 €	67 346,40	47,83
Eiffage	54 920,80 €	65 904,96	48,88

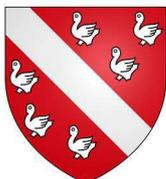
Estimation de l'ATD : 79 500 €.

Note Globale Pondérée (sur 100 points)			
Société	Note Technique	Note Prix	Note globale
Pigeon	32	60,00	92,00
Colas	35	47,83	82,83
Eiffage	35	48,88	83,88

L'ATD propose donc que ce marché soit attribué à la société Pigeon.

Au regard de cette analyse, Madame le Maire rappelle également que cette opération a été budgétée à hauteur de 73 852 € TTC.

- Attribution du marché portant sur la pose de trottoirs rue de Champigny



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle qu'en application des décisions prises par la commission des travaux et le conseil municipal, une consultation a été passée pour la réalisation de bordure de trottoir et d'enrobé sur les entrées de maisons de la rue de Champigny à Moreaulieu.

Suite à la présentation des offres en commission des travaux et approbation par la même commission, le marché a été attribué à la société SARL Polvé dans les conditions suivantes :

	ETP Musci	SARL Polvé
Prix (HT)	16 656,00 €	16 442,00 €
Présence d'un mémoire technique	OUI	OUI
Note PRIX	9,9/10	10/10
Note TECHNIQUE	9/10	10/10
Note globale pondérée	9,5/10	10/10

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjointe explique que ces travaux ont été initialement budgétisés à hauteur de 26 400 € TTC, pour un coût définitif de 19 730,40 € TTC.

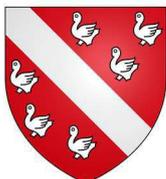
- Attribution du marché pour l'assistance à maîtrise d'œuvre dans le cadre du raccordement de Bernier.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle aux élus du conseil municipal que le raccordement au réseau d'eau potable du lieu-dit Bernier devient impératif. Dans ce cadre, une consultation a été menée afin de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération très technique.

A l'issue de cette consultation une seule offre a été présentée par la société AMIR. Après validation par la commission des travaux, le marché a été attribué à cette société pour un montant total de 2700 € TTC. Ce tarif inclus la réalisation des études nécessaires ainsi que le suivi du chantier et sa réception.

- Attribution du marché portant sur le changement du stabilisateur de pression de Saint-Chéron.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique aux conseillers que la régulation de la pression sur le réseau d'eau potable se fait grâce à des stabilisateurs de pression. Conformément à ce qui a été voté dans le budget en termes d'investissement, une consultation a été passée et a abouti à 2 offres. Celles-ci peuvent se présenter de la manière suivante :



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

	SUEZ	Gédia
Prix (HT)	1 803,00 €	1 992,22 €
Présence d'un mémoire technique	OUI	OUI
Note PRIX	10/10	9,1/10
Note TECHNIQUE	10/10	10/10
Note globale pondérée	10/10	9,4/10

Suite à cette analyse, la commission des travaux a approuvé le choix de l'entreprise SUEZ pour la réalisation des travaux et c'est donc à cette entreprise qu'a été attribué le marché.

## **Divers**

- Aide aux sinistrés des ouragans Irma et Maria

Madame le Maire souhaite informer les membres du conseil municipal que suite aux ouragans qui ont frappés certaines îles des Antilles françaises, l'association des maires de Guadeloupe et de Martinique a ouvert des comptes bancaires dédiés à l'aide aux communes sinistrés. Par ailleurs, l'association des maires rappelle que la fondation de France est un collecteur de fond de référence pour toutes les personnes qui souhaiteraient faire un don.

- Information sur la mise en place d'un second car de ramassage scolaire pour les lycéens le mercredi midi

Madame le Maire explique que suite à une décision des lycées de Dreux de changer leurs horaires de fin des cours, un certain nombre de lycéens de Tremblay se trouvaient dans l'impossibilité d'emprunter le car de ramassage scolaire, ce dernier quittant Dreux avant la fin des cours le mercredi.

Madame le Maire a donc obtenu de la région Centre Val de Loire et de l'Agglo du Pays de Dreux la mise en place d'un second car qui, passant plus tard, permet à tous les lycéens de rentrer chez eux le mercredi midi. Madame le Maire souhaite insister sur le caractère tout à fait exceptionnel de cette mesure, en effet, elle n'est pas du fait de l'administration mais des lycées qui ont pris une décision unilatérale. Ce sont pourtant bien les collectivités (Agglo et Région) qui ont accepté d'en supporter la charge. S'agissant de l'agglomération, cette décision représente un coût de 6 000 € par an.

Après l'exposé de Mme le Maire, Monsieur Grégory MAIN s'interroge toutefois sur les raisons qui empêchaient de décaler le départ du car existant.

Madame le Maire explique que cette solution a été écartée afin d'éviter aux enfants qui devraient rentrer avec le premier car d'arriver trop tardivement chez eux le mercredi après-midi, tout en n'ayant pas encore déjeuné.



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

- Information sur la mise en place d'une convention avec 30 millions d'amis

Madame le Maire explique que suite aux plaintes de différents riverains, on estime qu'une vingtaine de chats errants sont présents notamment au clos Marie-Louise et dans d'autres secteurs de Tremblay. Il convient donc, comme cela a déjà été réalisé précédemment de les identifier et de les stériliser. Pour cela, une convention sera signée avec l'association 30 million d'amis. Cette convention sera présentée aux élus lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

- Demande de radar mobile à Villette-les-Bois

Madame le Maire informe les conseillers que des mesures de vitesse ont été réalisées durant l'été dans la traversée de Villette-les-Bois sur la RD26. Suite à ces mesures il est apparu que la limitation à 50 km/h est assez peu respectée. Dans l'attente de pouvoir faire les travaux de mise en sécurité de cette traversée, un courrier a été adressé à Mme la Préfète pour demander le déploiement d'un radar mobile dans ce secteur.

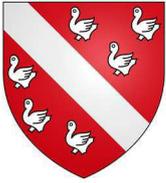
- Courrier de réponse aux habitants de Tremblay-les-Villages

Suite à un certain nombre de questionnements soulevés par les habitants de la commune, Madame le Maire a souhaité rédiger un courrier destiné aux habitants afin de répondre à un certain nombre d'interrogations. Madame le Maire livre le contenu de ce courrier aux membres du conseil municipal :

## Pour votre parfaite information :

*Il apparaît aujourd'hui que de nombreuses informations ou questions circulent sur les actions entreprises au quotidien par la commune pour améliorer la vie de ses habitants. J'ai bien entendu et il convient de vous apporter quelques éléments de réponses.*

*S'agissant tout d'abord du transport scolaire à destination des lycéens le mercredi midi, ce dernier était organisé de telle sorte qu'il soit assuré par un seul autocar. Cette organisation a toutefois été bouleversée par le **choix unilatéral des lycées drouais de repousser l'heure de fin des cours**, privant ainsi une partie des lycéens de la possibilité de rentrer à Tremblay au moyen du transport scolaire, celui-ci partant avant la fin des cours. Suite à la demande d'un certain nombre d'usagers et après intervention de Mme le Maire, l'Agglo du Pays de Dreux ainsi que la Région Centre Val de Loire, ont décidés, à titre tout à fait exceptionnel de mettre en place un second autocar, permettant à tous les lycéens de rentrer chez eux. Ce service supplémentaire ne pouvant être totalement pris en charge par la région, **l'Agglo du Pays de Dreux a accepté de verser 6 000 € par an en plus de la part régionale de 6 000 € également**. Les habitants peuvent donc désormais bénéficier d'un service complet, qui, s'il n'est pas surfacturé aux usagers, représente malgré tout un coût pour les collectivités en charge du transport. **Nous***



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

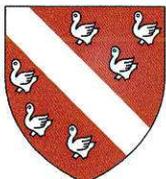
☎ 02.37.65.30.66

***insistons sur le fait que ces collectivités ne sont nullement responsables des difficultés causées par la situation.***

*Des questions ont également été soulevées concernant le soutien apporté à l'école et à la coopérative scolaire. Ces dernières sont des priorités pour les communes de Sézazereux et de Tremblay qui ont toutes deux transféré leurs compétences en matière scolaire et périscolaire au SIVOM. Pour cela, la commune de Tremblay verse chaque année une participation de 400 000 € pour le bon fonctionnement du SIVOM. Cette participation est complétée par une participation proportionnelle de 160 000 € pour la commune de Sézazereux. Au-delà de cette participation vouée au fonctionnement quotidien de l'école et du centre de loisirs, la commune de Tremblay verse une subvention de 8 000 € à la coopérative pour financer les projets scolaires et sorties. Cette subvention est complétée par la commune de Sézazereux à hauteur de 2 000 €. Dans le même esprit, la commune de Tremblay verse une subvention de 2 000 € au collège de la Pajotterie à Châteauneuf pour ses activités pédagogiques (théâtre, sorties, intervenants, etc.). Ensuite, la commune est amenée à financer pour l'école ou le centre de loisirs l'intervention de troupes de théâtre. Enfin, en complément de la participation des communes, le SIVOM prévoit chaque année les financements nécessaires à l'organisation d'un transport en car pour chaque classe. Tous ces moyens sont mis à la disposition de l'équipe pédagogique pour l'organisation de ses projets. Au-delà de ces éléments ayant vocations à rester exceptionnels, la commune met aussi à disposition de l'école le plateau sportif couvert, le stade et la salle des fêtes, le tout gracieusement et autant que nécessaire. Nous attirons l'attention des usagers sur le fait que le fonctionnement de l'école représente près du tiers des dépenses de fonctionnement de la commune. Ce chiffre vient donc appuyer le fait que les enfants et plus généralement les jeunes sont une priorité pour la municipalité.*

*S'agissant ensuite des travaux intervenants sur le réseau d'assainissement, nous rappelons aux habitants que cette compétence est désormais du ressort de l'Agglo du Pays de Dreux et non plus de la commune. Toutefois, ce sont les mêmes contraintes qui s'y appliquent. En effet, la réalisation de tels travaux nécessitera toujours des délais, qui tiennent notamment à l'inscription budgétaire des travaux, à la prise des délibérations nécessaires et à la passation des marchés publics. Toutes ces phases administratives viennent impacter les délais de réalisation des travaux mais n'en restent pas moins incontournables. Il paraît nécessaire de souligner que l'Agglo du Pays de Dreux a toujours fait preuve de beaucoup de réactivité dans le traitement des urgences sur le réseau d'assainissement.*

*Enfin concernant l'élaboration du projet de cœur de Village visant à l'aménagement des places de Chêne-Chenu et de Tremblay-les-Villages, il s'agit d'une priorité affichée du conseil municipal. Ceci se justifie par plusieurs aspects. Le premier aspect concerne la sécurité à la fois des commerçants et des usagers. En effet, à ce jour, la place centrale de Tremblay n'est*



# **TREMBLAY-LES-VILLAGES**

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

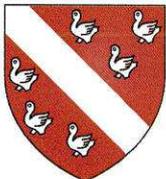
*pas éclairée et il s'agit d'un souhait récurrent des commerçants qui ne se sentent pas en sécurité. En outre, la configuration actuelle laisse peu de place aux piétons et ces derniers ne sont pas en sécurité, notamment au regard des vitesses parfois excessives des véhicules s'engageant dans le virage, à l'abord immédiat de la place. Le deuxième aspect sur lequel repose la volonté de réaménagement de la place de Tremblay est le souhait d'en faire un point de vie central de la commune sans toucher aux arbres et aux espaces verts existants. L'objectif est d'en faire un point de rencontre et de convivialité pour les habitants avec des aménagements facilitant l'accès aux commerces et permettant aussi l'organisation de manifestations. L'action de la municipalité a toujours été transparente et chacun pourra prendre connaissance de la démarche guidant la construction du projet en lisant les comptes-rendus des conseil municipaux, disponibles sur le site internet de la commune et au panneau d'affichage de la mairie.*

*De manière plus générale, nous tenons à assurer les habitants de la commune que toutes les actions menées par la municipalité ont pour objectif permanent la satisfaction de l'intérêt général et la bonne gestion des deniers publics selon les prescriptions faites par la Chambre Régionale des Comptes.*

*Si vous étiez amené à vous poser d'autres questions, nous sommes à votre disposition pour y répondre.*

Après épuisement de l'ordre du jour, Madame le Maire clos la séance à 20h45.

*En marge de la réunion du conseil municipal et après discussion avec les élus présents, il est décidé de privilégier pour l'avenir les réunions le mardi soir. La date du 14 novembre est avancée pour la prochaine séance du conseil municipal. Cette date est conditionnée à l'envoi des convocations aux élus.*



# TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf  
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

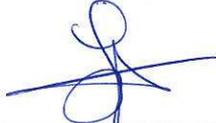
☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le Maire  
Christelle MINARD

Le secrétaire de séance  
Arnaud LEHERICHER



Christelle MINARD 	Arnaud LEHERICHER 	Nathalie GANDON	Grégory MAIN <i>ABSENT</i>
Annabel DOS REIS	Catherine BAZIN <i>ABSENTE</i>	Ariel ALLARD <i>ABSENT</i>	Virginie BOUCHARD <i>ABSENTE</i>
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER	Frédéric SEVIN <i>ABSENT</i>	Agnès MAILLE
Marc RAVANEL <i>ABSENT</i>	Françoise LEREAU <i>Pouvoir à M-F. CABARET</i>	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE <i>ABSENTE</i>